

## Demande de primes communales

Pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables et pour la mise en place d'une installation de collecte des eaux de pluie, dans le domaine du logement.

<b>Demandeur (Propriétaire du bâtiment)</b>		
Nom :		
Prénom(s) :		
N° et Rue:	L-	Localité:
N° de téléphone:		
E-mail:		
<b>Adresse du bâtiment faisant l'objet de la demande</b>		
N° et Rue:	L-	Localité:
Numéro cadastral :		
<b>Compte bancaire</b>		
Numéro de compte :		
Titulaire du compte :		
Code BIC :		

Le demandeur déclare par la présente :

- que le présent formulaire est dûment rempli et que toutes les indications fournies sont sincères et véridiques
- que les pièces justificatives requises correspondant aux aides financières sollicitées sont jointes
- que les copies jointes sont conformes aux originaux
- avoir connaissance que les renseignements fournis par le demandeur sont traités conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel
- qu'il s'engage à fournir toute information ou pièce justificative en cas de demande du service technique de la commune d'Useldange. En outre, il autorise le service technique à (faire) vérifier la véracité des données fournies.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

		Réservé à l'administration communale	
Assainissement énergétique		Montant éligible	Subside communal
	Mur extérieur (isolé du côté extérieur)	25%* avec un montant max. 3.000 € (par mesure)	
	Mur extérieur (isolé du côté intérieur ou côté intérieur combinée avec une isolation du côté extérieur)		
	Toiture inclinée ou plate		
	Dalle supérieure contre zone non chauffée		
	Dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol		
	Mur contre sol ou zone non chauffée		
	Fenêtre et portes-fenêtres		

	Installations solaires photovoltaïques	50%* max. 2.000 €		
	Installations solaires thermiques	50%* max. 1.750 €		
	Installations solaires thermiques avec un appoint du chauffage	50%* max. 2.500 €		
	Pompes à chaleur *1	25%* max. 2.000 €		

	Les chaudières à bois et les filtres à particules *1	25%* max. 2.000 €		
--	--	----------------------	--	--

	Conseil en énergie	25%* max. 500 €		
--	--------------------	--------------------	--	--

	Système de collecte des eaux pluviales	150%* max. 1.500 €		
--	--	-----------------------	--	--

\*du montant accordé par l'État

Montant total du subside communal à payer	
--	--

#### **Pièces à joindre :**

- Copie de l'attestation de la subvention accordée par l'État pour l'aide communale sollicitée
- \*1 Preuve du remplacement de l'ancien système de chauffage (âge min. 10 ans)
- Relevé d'identité bancaire

La présente demande, ensemble avec les pièces justificatives pertinentes, est à envoyer à l'adresse suivante :  
**Administration communale d'Useldange, 2, rue de l'église, L-8706 Useldange**